

## Zone bleue pour le centre-ville

### **AMBARÈS-ET-LAGRAVE**

La mairie en concertation avec les commerçants du centre-ville a mis en place cet été une Zone bleue, afin d'éviter le phénomène des voitures ventouses, qui entravent l'accès aux commerces. Ce dispositif, qui s'étend de la rue Coty et tout du long de la rue Faulat, limite le stationnement à 1 h 30 maximum du lundi au samedi, entre 9 et 19 heures. Pour pouvoir stationner, se procurer un disque de stationnement en Zone bleue auprès des commerçants ou en mairie, au service Vie locale et associative, qui en propose pour 1 euro. Il faut le mettre en évidence sur le tableau de bord en indiquant l'heure d'arrivée. Août et septembre auront valeur de période de sensibilisation, ainsi le sta-

tionnement sans disque fera l'objet d'un message d'information de la part des agents de la police municipale.